



RAPPORT ANNUEL

CM-AM ENTREPRENEURS FRANCE

Fonds commun de placement

Exercice du 01/04/2023 au 28/03/2024

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

● **L'objectif de gestion**

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance nette de frais liée à l'évolution du marché des actions françaises notamment celles émises par des sociétés entrepreneuriales et familiales dont le dynamisme et la pérennité sont des valeurs essentielles, sur la durée de placement recommandée. Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori composé de : 50% CAC Small + 50% CAC Mid. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis

● **Stratégie d'investissement**

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte une stratégie de sélection de valeurs (« stock picking) basée sur l'analyse fondamentale de sociétés entrepreneuriales et/ou familiales. Ces sociétés se caractérisent par une forte capacité d'innovation, tant en termes de produits que de services, de différenciation au sein de leurs secteurs d'activité, et une volonté affirmée de développement. Le fonds investira majoritairement dans des entreprises dont 20 % a minima du capital est détenu par un actionnaire stable, prioritairement les fondateurs et/ou managers. Les principaux critères de sélection des titres sont les suivants :

- Critères quantitatifs : croissance de l'activité et des résultats, capacité d'autofinancement, ratios d'endettement, rentabilité des capitaux employés.
- Critères qualitatifs : analyse de la position concurrentielle, stratégie à long terme de l'entreprise, stabilité du management.

Le taux d'analyse ou de notation extra financière, calculé en pondération ou nombre d'émetteurs, est supérieur à :

- 90% pour les titres émis par de grandes capitalisations sélectionnés par l'équipe de gestion ;
- 75% pour les titres émis par de petites et moyennes capitalisations sélectionnés par l'équipe de gestion.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60% à 100% sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- 60% minimum sur le marché des actions françaises ;
- de 0% à 20% aux marchés des actions de petites capitalisations < 150 millions d'euros

De 0% à 10% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation. En cas de dégradation de la notation des instruments de taux sous la catégorie ci-dessus, le portefeuille pourra conserver les titres devenus spéculatifs à hauteur de 5% maximum.

De 0% à 10% au risque de change.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM respecte les règles d'investissement suivantes, soit par la détention directe de ces titres soit par transparence via l'investissement dans d'autres OPC :

- 60 % minimum de l'actif net en instruments de fonds propres ou de quasi-fonds propres, émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France ;
- 20 % minimum de l'actif net en instruments de fonds propres ou quasi-fonds propres de TPE, PME ou ETI françaises.

L'OPCVM peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'investissement à vocation générale de droit français, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque d'action, de taux et de crédit qui peuvent entraîner une surexposition globale de 10% maximum de l'actif net.

COMMENTAIRE DE GESTION

Sur la période, la performance du fonds est en baisse de -3,59% à pour la part FR0010018192 (RC), -2,98% pour la part FR0012952240 (IC) et -2,97% pour la part FR0013295607 (S). Celle-ci se compare à une hausse de +0,95% de l'indice 50% CAC Small NR (code bloomberg CACSN) et 50% CAC Mid 60 NR (code bloomberg CM1NR).

Le fonds a enregistré des rachats sur l'exercice qui ont représenté -11,6% de l'encours.

Au 31 mars 2024, l'encours du fonds est de 120 M€.

Les principaux contributeurs en 2023/2024

Les cinq premières contributions positives:

SII +41,1% a été la cible d'une OPA.

Sopra Stéria +19,0% a délivré une excellente performance opérationnelle sur son activité de service informatique tout en recentrant ses efforts sur celle-ci suite à la cession de son offre de logiciels bancaires.

ID Logistics +29,0% continue sur sa trajectoire de croissance en gagnant de nouveaux contrats et en visant un doublement de l'activité sous 5 ans.

Ipsos +17,6% a continué dans son exécution du plan multi-annuel qui renforce ses marges tout en captant de nouvelles opportunités de croissance.

SEB +16,3% a réussi à redresser ses marges opérationnelles malgré un environnement qui reste dégrader. Le groupe a par ailleurs accéléré la croissance externe dans le domaine professionnelle, secteur en forte croissance présentant des niveaux de profitabilité supérieurs.

Ces sociétés sont suivies de Neurones, BIC, Believe, Verallia et Eiffage.

Les cinq plus fortes contributions négatives:

Worldline -70,7% a souffert d'une forte compression des multiples après une série de déceptions opérationnelles.

Volitalia -55,1% a souffert d'un environnement moins favorable pour les acteurs du renouvelable et de son exposition brésilienne.

Equasens -27,5% a fait face à des bases de comparaison difficiles suite à la fin du plan d'investissement gouvernemental du Ségur. Le groupe est par ailleurs confronté à un environnement peu porteur pour les pharmacies en France.

Interparfums -15,9% a souffert d'inquiétude sur des pertes de licences suivi d'une normalisation rapide de son multiple de valorisation.

NHOA -84,9% a dû faire appel au marché à la fin de l'été pour se refinancer ce qui a fortement impacté le cours de bourse.

Ces sociétés sont suivies de Euroapi, Sartorius Stedim, Bastide Confort, Ekinops et Robertet.

Les principaux mouvements de l'exercice

Nous avons cédé les positions SII, Eurazeo, OVH, Euroapi et Chargeurs. Nous avons initié des positions en Verallia, Bureau Veritas, LDC et Dassault Aviation qui offraient un profil intéressant sur les perspectives moyen terme avec une valorisation attractive.

Les principales convictions au 31/03/2023

Nos principales convictions sont : Sopra Stéria, Biomérieux, SEB, Robertet, ID Logistics, Ipsos, Interparfums, Verallia, Eiffage et BIC.

Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management.

Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplification indicelle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » (5) : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

- **Frais de gestion indirects calculés**

1 377,45 EUR

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération

versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

● **Evènements intervenus au cours de la période**

10/10/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

10/10/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour règlementaire SFDR

10/10/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en place d'un mécanisme de liquidité (gates)

01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la nouvelle délégation comptable à partir du 01/01/2024

13/03/2024 Caractéristiques parts (hors frais) : Modification de la Dénomination de la part SR en part IC

13/03/2024 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	110 262 147,98	130 259 501,98
Actions et valeurs assimilées	108 152 032,90	130 259 501,98
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	108 152 032,90	130 259 501,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	2 110 115,08	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 110 115,08	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	725 764,88	1 236 909,22
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	725 764,88	1 236 909,22
Comptes financiers	10 041 582,44	9 448 610,85
Liquidités	10 041 582,44	9 448 610,85
Total de l'actif	121 029 495,30	140 945 022,05

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	122 262 624,74	138 123 054,21
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-1 941 046,57	2 690 234,62
Résultat de l'exercice (a, b)	-57 058,79	-335 203,33
Total des capitaux propres	120 264 519,38	140 478 085,50
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	764 975,92	466 936,55
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	764 975,92	466 936,55
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	121 029 495,30	140 945 022,05

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	204 093,53	64 528,82
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 086 939,75	2 786 873,12
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	2 291 033,28	2 851 401,94
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	23 848,58
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	23 848,58
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 291 033,28	2 827 553,36
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	2 287 863,74	3 058 621,44
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	3 169,54	-231 068,08
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-60 228,33	-104 135,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-57 058,79	-335 203,33

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0010018192	2,372 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,332 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0012952240	1,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,16 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net
S	FR0013295607	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,46 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0010018192	Néant
IC	FR0012952240	Néant
S	FR0013295607	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0010018192 RC

Néant

Part FR0012952240 IC

Néant

Part FR0013295607 S

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
0,35% TTC Taux maximum sur les actions Prélèvement sur chaque transaction	100		

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois

- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta

résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

- **Informations complémentaires**

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Frais de fonctionnement et autres services :

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	140 478 085,50	193 107 034,97
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	2 003 296,72	9 379 018,33
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-16 642 611,89	-45 043 850,02
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	11 559 361,48	12 024 852,24
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 218 970,75	-8 912 956,93
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-338 737,38	-298 849,24
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 579 073,84	-19 546 095,77
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	8 950 548,27	12 529 622,11
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	12 529 622,11	32 075 717,88
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 169,54	-231 068,08
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	120 264 519,38	140 478 085,50

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	10 041 582,44	8,35	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	10 041 582,44	8,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 110 115,08
	FR0000979825	CM-AM CAS.ISR IC3D	2 110 115,08
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			2 110 115,08

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-57 058,79	-335 203,33
Total	-57 058,79	-335 203,33

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-70 110,51	-350 372,79
Total	-70 110,51	-350 372,79
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	44,36	79,44
Total	44,36	79,44
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	13 007,36	15 090,02
Total	13 007,36	15 090,02
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 941 046,57	2 690 234,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 941 046,57	2 690 234,62

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 903 300,19	2 624 136,02
Total	-1 903 300,19	2 624 136,02
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-129,10	345,99
Total	-129,10	345,99
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-37 617,28	65 752,61
Total	-37 617,28	65 752,61
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/03/2020	C1 PART CAPI C	141 749 291,09	93 534,258	1 515,47	0,00	0,00	0,00	-99,90
31/03/2020	C2 PART CAPI SR	16 788,74	0,185	90 749,94	0,00	0,00	0,00	-5 186,97
31/03/2020	C3 PART CAPI S	8 055 432,19	5 241,626	1 536,81	0,00	0,00	0,00	-88,95
31/03/2021	C1 PART CAPI RC	202 246 991,80	85 524,167	2 364,79	0,00	0,00	0,00	-63,80
31/03/2021	C2 PART CAPI SR	18 821,94	0,132	142 590,45	0,00	0,00	0,00	-2 942,95
31/03/2021	C3 PART CAPI S	7 564 292,26	3 133,034	2 414,36	0,00	0,00	0,00	-50,13
31/03/2022	C1 PART CAPI RC	188 136 803,67	76 533,031	2 458,24	0,00	0,00	0,00	332,62
31/03/2022	C2 PART CAPI SR	19 703,20	0,132	149 266,66	0,00	0,00	0,00	21 204,16
31/03/2022	C3 PART CAPI S	4 950 528,10	1 958,737	2 527,40	0,00	0,00	0,00	359,02
31/03/2023	C1 PART CAPI RC	137 013 339,64	60 984,566	2 246,68	0,00	0,00	0,00	37,28
31/03/2023	C2 PART CAPI SR	18 134,13	0,132	137 379,77	0,00	0,00	0,00	3 222,95
31/03/2023	C3 PART CAPI S	3 446 611,73	1 481,6941	2 326,12	0,00	0,00	0,00	54,56
28/03/2024	C1 PART CAPI RC	117 926 488,62	54 444,24	2 166,00	0,00	0,00	0,00	-36,24
28/03/2024	C2 PART CAPI IC	7 997,24	0,06	133 287,33	0,00	0,00	0,00	-1 412,33
28/03/2024	C3 PART CAPI S	2 330 033,52	1 032,3908	2 256,92	0,00	0,00	0,00	-23,83

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	524,28500	1 105 509,42
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-7 064,61100	-14 671 641,17
Solde net des Souscriptions/Rachats	-6 540,32600	-13 566 131,75
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	54 444,24000	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-0,07200	-9 516,47
Solde net des Souscriptions/Rachats	-0,07200	-9 516,47
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	0,06000	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	444,25370	897 787,30
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-893,55700	-1 961 454,25
Solde net des Souscriptions/Rachats	-449,30330	-1 063 666,95
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	1 032,39080	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	100,92
Montant des commissions de souscription perçues	100,92
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	100,92
Montant des commissions de souscription r�troced�es	100,92
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0010018192 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,83
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 252 284,91
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0012952240 C2 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	143,04
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013295607 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	35 435,79
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	SRD et règlements différés	725 764,88
Total des créances		725 764,88
Dettes	SRD et règlements différés	601 553,05
Dettes	Frais de gestion	163 422,87
Total des dettes		764 975,92
Total dettes et créances		-39 211,04

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	110 262 147,98	91,69
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	108 152 032,90	89,94
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	2 110 115,08	1,75
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	725 764,88	0,60
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-764 975,92	-0,64
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	10 041 582,44	8,35
DISPONIBILITES	10 041 582,44	8,35
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	120 264 519,38	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			108 152 032,90	89,93
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			108 152 032,90	89,93
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			108 152 032,90	89,93
TOTAL FRANCE			108 152 032,90	89,93
FR0000031577 VIRBAC	EUR	2 650	916 900,00	0,76
FR0000035370 BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	43 500	613 350,00	0,51
FR0000036675 GROUPE CRIT	EUR	6 000	430 800,00	0,36
FR0000038242 LUMIBIRD	EUR	86 000	1 128 320,00	0,94
FR0000038606 MANITOU BF	EUR	91 000	2 306 850,00	1,92
FR0000039091 ROBERTET	EUR	6 300	5 027 400,00	4,18
FR0000039109 SECHE ENVIRONNEMENT	EUR	30 000	3 396 000,00	2,82
FR0000050809 SOPRA STERIA GROUP	EUR	28 500	6 395 400,00	5,31
FR0000052680 OENEO	EUR	90 000	927 000,00	0,77
FR0000054132 DELFINGEN INDUSTRY	EUR	4 917	185 370,90	0,15
FR0000063737 AUBAY	EUR	23 000	936 100,00	0,78
FR0000065484 LECTRA	EUR	64 410	2 083 663,50	1,73
FR0000065971 GRAINES VOLTZ	EUR	15 800	379 200,00	0,32
FR0000066441 POUJOULAT	EUR	39 000	659 100,00	0,55

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000071946 ALTEN	EUR	23 000	3 109 600,00	2,59
FR0000073298 IPSOS	EUR	74 000	4 835 900,00	4,02
FR0000120966 BIC	EUR	65 000	4 303 000,00	3,58
FR0000121709 SEB	EUR	52 000	6 167 200,00	5,13
FR0000130452 EIFFAGE	EUR	44 000	4 626 600,00	3,85
FR0004007813 KAUFMAN ET BROAD	EUR	46 000	1 242 000,00	1,03
FR0004024222 INTERPARFUMS	EUR	90 000	4 698 000,00	3,91
FR0004050250 NEURONES	EUR	60 000	2 748 000,00	2,28
FR0004159473 HEXAOM	EUR	50 000	1 060 000,00	0,88
FR0004174233 BILENDI	EUR	49 000	727 160,00	0,60
FR0004186856 VETOQUINOL	EUR	22 900	2 278 550,00	1,89
FR0005691656 TRIGANO	EUR	7 000	1 141 000,00	0,95
FR0006174348 BUREAU VERITAS	EUR	90 000	2 545 200,00	2,12
FR0010353888 MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	EUR	17 000	277 100,00	0,23
FR0010929125 ID LOGISTICS GROUP	EUR	14 000	4 949 000,00	4,12
FR0011466069 EKINOPS	EUR	110 000	410 300,00	0,34
FR0011981968 WORLDLINE	EUR	30 000	344 400,00	0,29
FR0011995588 VOLTALIA RGPT	EUR	185 000	1 213 600,00	1,01
FR0012613610 PRODWAYS GROUP	EUR	282 000	210 090,00	0,17
FR0012757854 SPIE	EUR	115 000	4 004 300,00	3,33

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0012872141 JACQUES BOGART	EUR	61 000	408 700,00	0,34
FR0012882389 EQUASENS	EUR	70 000	3 591 000,00	2,99
FR0013204336 LDC	EUR	15 575	2 118 200,00	1,76
FR0013227113 SOITEC REGROUPEMENT	EUR	8 000	767 200,00	0,64
FR0013280286 BIOMERIEUX	EUR	61 000	6 237 250,00	5,19
FR0013295789 TFF GROUP	EUR	33 000	1 412 400,00	1,17
FR0013308582 LARGO	EUR	17 000	36 040,00	0,03
FR0013333432 THERMADOR GROUPE	EUR	25 000	2 207 500,00	1,84
FR0013335742 COGELEC	EUR	108 000	880 200,00	0,73
FR0013344173 ROCHE BOBOIS	EUR	6 300	279 720,00	0,23
FR0013357621 WAVESTONE	EUR	26 000	1 458 600,00	1,21
FR0013439627 GROUPE OKWIND	EUR	22 000	442 200,00	0,37
FR0013447729 VERALLIA	EUR	130 000	4 685 200,00	3,90
FR0014000P11 WINFARM	EUR	7 000	42 000,00	0,03
FR0014003FE9 BELIEVE	EUR	74 000	1 252 080,00	1,04
FR0014004362 ENTECH	EUR	57 000	258 780,00	0,22
FR0014004L86 DASSAULT AVIATION	EUR	10 000	2 040 000,00	1,70
FR0014005AC9 AFYREN	EUR	99 000	188 100,00	0,16
FR0014005DA7 EXCLUSIVE NETWORKS	EUR	115 000	2 530 000,00	2,10
FR0014005SB3 FORSEE POWER	EUR	146 000	235 936,00	0,20

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR00140069V2 GROUPE BERKEM	EUR	65 000	124 800,00	0,10
FR0014007LQ2 HUNYVERS	EUR	31 800	387 960,00	0,32
FR001400IUV6 OSMOSUN	EUR	37 500	291 712,50	0,24
TOTAL Titres d'OPC			2 110 115,08	1,75
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			2 110 115,08	1,75
TOTAL FRANCE			2 110 115,08	1,75
FR0000979825 CM-AM CASH ISR (IC)	EUR	4	2 110 115,08	1,75

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CM-AM ENTREPRENEURS France
Identifiant d'entité juridique: 9695007UVN9BY73HA464

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **5,25/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,07/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG.

Pour les fonds ayant un objectif d'investissement durable: ajouter la proportion d'investissement durable comme indicateur de durabilité

- la proportion d'investissement durable (uniquement pour les fonds avec une poche d'investissement durable)

Le score ESG du produit financier est de **5,25/10, en amélioration de 2,94** sur la période. Cela est dû **au renforcement de positions comme Bureau Veritas, Biomérieux ou encore SEB et Bic. Toutes ces sociétés affichent un engagement ESG qui se voit récompensé par une bonne note extra-financière.**

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment **à une présence significative d'acteurs bien notés dans le haut du portefeuille, à savoir que le Top10 qui représente 43% du portefeuille affiche une note moyenne de 5,75.**

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

N/A

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **31/03/2023–28/03/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SOPRA STERIA GROUP	Technologies de l'information	5,3	FRANCE
BIOMERIEUX	Soins de santé	5,2	FRANCE
SEB SA	Consommation discrétionnaire	5,1	FRANCE
ROBERTET SA	Matériaux	4,2	FRANCE
ID LOGISTICS GROUP	Industrie	4,1	FRANCE
IPSOS SA	Services de communication	4,0	FRANCE
INTERPARFUMS	Consommation de base	3,9	FRANCE
VERALLIA	Matériaux	3,9	FRANCE
EIFFAGE	Industrie	3,8	FRANCE
SOCIETE BIC	Industrie	3,6	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **20%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

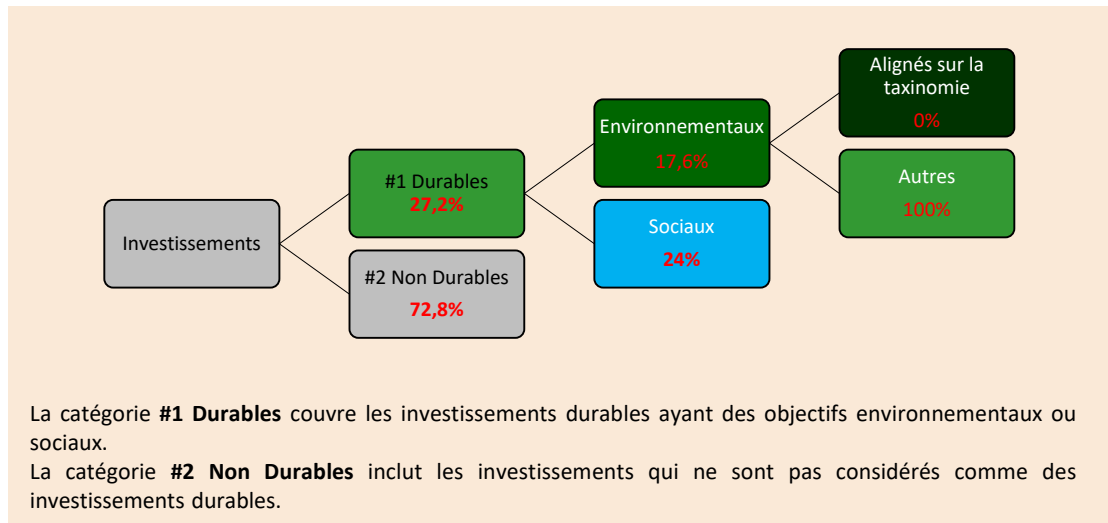
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Industrie	27,1
Technologies de l'information	18,9
Soins de santé	11,3
Matériaux	10,3
Consommation discrétionnaire	9,0
Consommation de base	6,0
Services de communication	5,7
Services aux collectivités	1,3
Finance	0,3



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

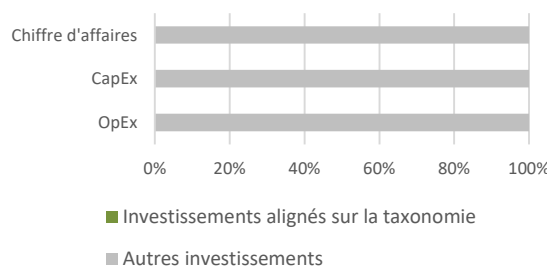
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?**

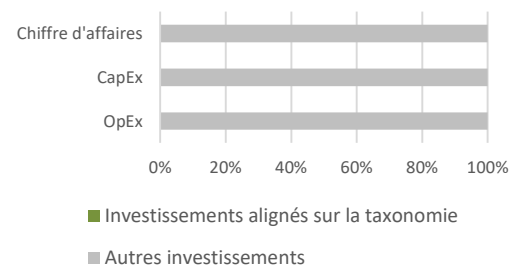
Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **24%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement CM-AM ENTREPRENEURS FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024
Fonds Commun de Placement
CM-AM ENTREPRENEURS FRANCE
4, rue Gaillon - 75002 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement CM-AM ENTREPRENEURS FRANCE

4, rue Gaillon - 75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CM-AM ENTREPRENEURS FRANCE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Nicolas Duval Arnould
KPMG le 27/06/2024 11:52:27

Nicolas Duval-Arnould
Associé